



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

PM 85-00-2036

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/1 portant inscription au titre des monuments historiques d'une pierre tombale, XIII^e – XIV^e siècles, granit sculpté

Conservée dans le cimetière communal (Tiffauges, Vendée) et appartenant à la commune de Tiffauges.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/188 du 17 juin 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 janvier 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- Pierre tombale, XIII^e – XIV^e siècles, granit sculpté

PM 850 2036

Conservée dans le cimetière communal (Tiffauges, Vendée) et appartenant à la commune de Tiffauges.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 11 07 2024

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD